Avis aux locataires et aux propriétaires résidentiels

Le Bureau du directeur des propriétés résidentielles à louer invite les locataires et les propriétaires à se prononcer **par écrit** sur l'augmentation maximale du loyer permise pour 2020.

Les commentaires doivent être reçus d'ici le **vendredi 26 juillet 2019**, et peuvent être livrés ou envoyés par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Directeur des propriétés résidentielles à louer
Tour de la Banque Nationale, 5e étage
134, rue Kent, C.P. 577
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7L1

Courriel : jperry@irac.pe.ca

Les commentaires reçus nous aideront à déterminer l'augmentation maximale du loyer permise pour 2020. Les renseignements concernant les augmentations actuelles et anciennes permises se trouvent sur le site **www.irac.pe.ca/rental**.